



Village de Le Goulet

Lundi 4 avril 2022

*Honorable Daniel Allain
Ministre des Gouvernements locaux et
De la Réforme de la gouvernance locale
C.P. 6000
Fredericton, N.-B.
E3B 5H1*

Monsieur le Ministre Allain,

La présente missive se veut un peu l'avis du Conseil municipal du Village de Le Goulet relativement à la nouvelle entité 16 mise sur pied par votre gouvernement dans le cadre de la réforme municipale.

Récapitulons :

Tout d'abord, le Village de Le Goulet recevait une lettre du sous-ministre par intérim, dans laquelle il demandait au Village de Le Goulet de nommer deux représentants pour faire partie d'un Comité de transition. Le Conseil municipal nomma ces deux représentants soit le Maire et la Maire adjointe. Suite à la démission du facilitateur M. Victor Richard, la nouvelle facilitatrice n'a, lors de sa première réunion, invité que le Maire et a laissé savoir que la réunion aurait pour but de voter pour que dorénavant que ce ne soit qu'un seul représentant par DSL, Village de Le Goulet et Ville de Shippagan. Nous avons été estomaqués mais pour le bien de nos citoyens, nous avons décidé de poursuivre et de travailler avec le Comité de transition.

Or, lors de la dernière rencontre avec le facilitateur Richard, il fut mention du nombre de conseillers qu'aurait la NOUVELLE MUNICIPALITÉ. M. Richard nous a avisé que le choix de l'entité 16 pour 6 conseillers de quartier, 3 conseillers de scrutin général et 1 maire n'avait pas reçu l'approbation de Frédéricton étant donné que Chiasson/Savoie ne faisait plus partie de notre entité 16. M. Richard a donc demandé au Comité de transition de s'entendre sur une autre formule. Cela a donné un autre vote à 6 conseillers et 1 maire. Le Comité de transition a, par la suite demandé, à M. André Sonier et M. Victor Richard de lui fournir des détails quant à la population afin que nous puissions faire des scénarios. Mais, lors de la rencontre où le Comité devait se pencher sur ceci, il n'a pas été question de regarder la possibilité d'avoir une élection à formule hybride. La facilitatrice et M. Sonier ont donné des scénarios de quartier seulement. POURQUOI? Est-ce que cela était tout décidé d'avance?

Une autre rencontre avec le Comité de transition eut lieu et les discussions portèrent sur la délimitation des quartiers. **Tous les scénarios proposés font en sorte que Shippagan a un contrôle sur tout.** Lorsque l'on regarde ce qui se passe ailleurs, les grandes villes ont un souci de respect et transparence envers les DSL et Village faisant partie de leur entité. Nous nommons à titre d'exemple : l'entité 7, Campbellton aura 5 quartiers et les DSL et Village 5 quartiers. L'entité 15, Lamèque n'aura que 2 quartiers, les DSL auront plus de quartiers que la ville de Lamèque ; l'entité 9, Dalhousie-Charlo où il y aura 6 conseillers partagés dans 3 districts à regrouper environ 1800 chacun ; l'entité 8 Balmoral, Eel River, Dundee a opté pour 4 conseillers de quartier et 2 conseillers additionnels seront choisis en scrutin général. Caraquet 4 quartiers avec 2 quartiers Bas-Caraquet 1 quartier St-Simon et 1 quartier Village Blanchard. Donc, on peut voir ici la grande ouverture de ces entités à vouloir travailler ensemble.

La question qui saute aux yeux, pourquoi donner le contrôle à Shippagan avec 4 quartiers et 1 Inkerman-Inkerman Ferry et 1 Le Goulet? Vous allez penser que, les scénarios sont équitables. Mais non Monsieur le Ministre, Shippagan dans les 4 quartiers qui lui sont attribués avec Pointe-Brulée, Haut-Shippagan et Baie du Petit-Pokemouche, sera majoritaire et alors il n'est pas difficile de voir que ce sera des gens de Shippagan qui seront élus.

Que se passe-t-il au niveau de l'équité dans la représentativité? La représentativité devrait être un point extrêmement important et même prioritaire pour la bonne entente. Une répartition égale entre la ville de Shippagan et les DSL Inkerman, Baie du Petit-Pokemouche, Pointe-Sauvage et le Village de Le Goulet serait la plus appropriée. Nous vous demandons donc d'aviser le Comité de revoir les scénarios en ce sens. Nous vous suggérons un scénario soit:

Scénarios : Shippagan, Haut-Shippagan et Pointe-Brulée = 3 quartiers
 Le Goulet, Pointe-Sauvage et Baie du Petit-Pokemouche = 2 quartiers
 Inkerman et Inkerman Ferry = 1 quartiers

Ce scénario est plus équitable et juste envers les DSL et le Village de Le Goulet. Cela nous donnerait un sentiment d'appartenance à cette nouvelle municipalité.

La prochaine rencontre sera celle où le Comité de transition va discuter du nouveau nom de l'entité 16. Nous croyons, Monsieur le Ministre, que le nom de cette nouvelle municipalité doit être un nom neutre et nous suggérons qu'un **concours transparent avec la population soit effectué.** Si nous voulons un sentiment d'appartenance à cette **NOUVELLE** municipalité, il faut un nom **NOUVEAU.** Vous trouverez en annexe, une proposition en ce sens.

Le Goulet est un village qui a plus de 35 ans d'histoire. Et là tout d'un coup, Le Goulet n'aurait plus rien à dire? Et même chose pour Inkerman? Baie du Petit-Pokemouche? Pointe-Sauvage?

Le Village de LeGoulet vous demande de ré-examiner le niveau de représentativité au sein de l'entité 16. Nous osons croire que vous pourrez ajuster le tir et faire en sorte que l'ENTITÉ 16 devienne une entité où la représentation soit plus juste et équitable. Vous êtes en mesure de voir à cela et de remédier ce point.

Merci de votre attention, Monsieur le Ministre.



Paul-Aimé Mallet, maire



Éda Roussel, maire adjointe

Pièce jointe : Résolution

Proposition de la municipalité de Le Goulet remise au comité de transition et au Ministre Allain.

Objet : nom de la future municipalité de l'entité 16.

Attendu que divers noms circulent au sujet de la future municipalité de l'entité 16,

Attendu qu'il n'y a pas de consensus établi relativement au choix d'un nouveau nom pour la municipalité,

Attendu que la municipalité de Le Goulet s'attend à ce qu'un processus transparent et non partisan soit mis sur pied afin de choisir un nouveau nom,

La municipalité de Le Goulet propose :

Que le comité de transition adresse une demande par voie de communiqués dans les médias publics, aux citoyens de la future municipalité, dans le but de recevoir des propositions de noms pour la future municipalité, et ceci entre le 7 avril et le 7 mai,

Que le comité fasse connaître au public les propositions reçues entre le 7 mai et le 21 mai,

Qu'un comité élargi représentatif du nombre d'électeurs pour chaque dsl et chaque municipalité, soit mandaté afin de choisir un maximum de 3 propositions, choisies en fonction de leur popularité, suite à un sondage téléphonique non partisan, qui sera effectué auprès de 5% des électeurs entre les 21 et 31 mai.

Et qu'un plébiscite ait lieu sur le choix du nom de la future municipalité entre les 1^{er} et 15 juin 2022.